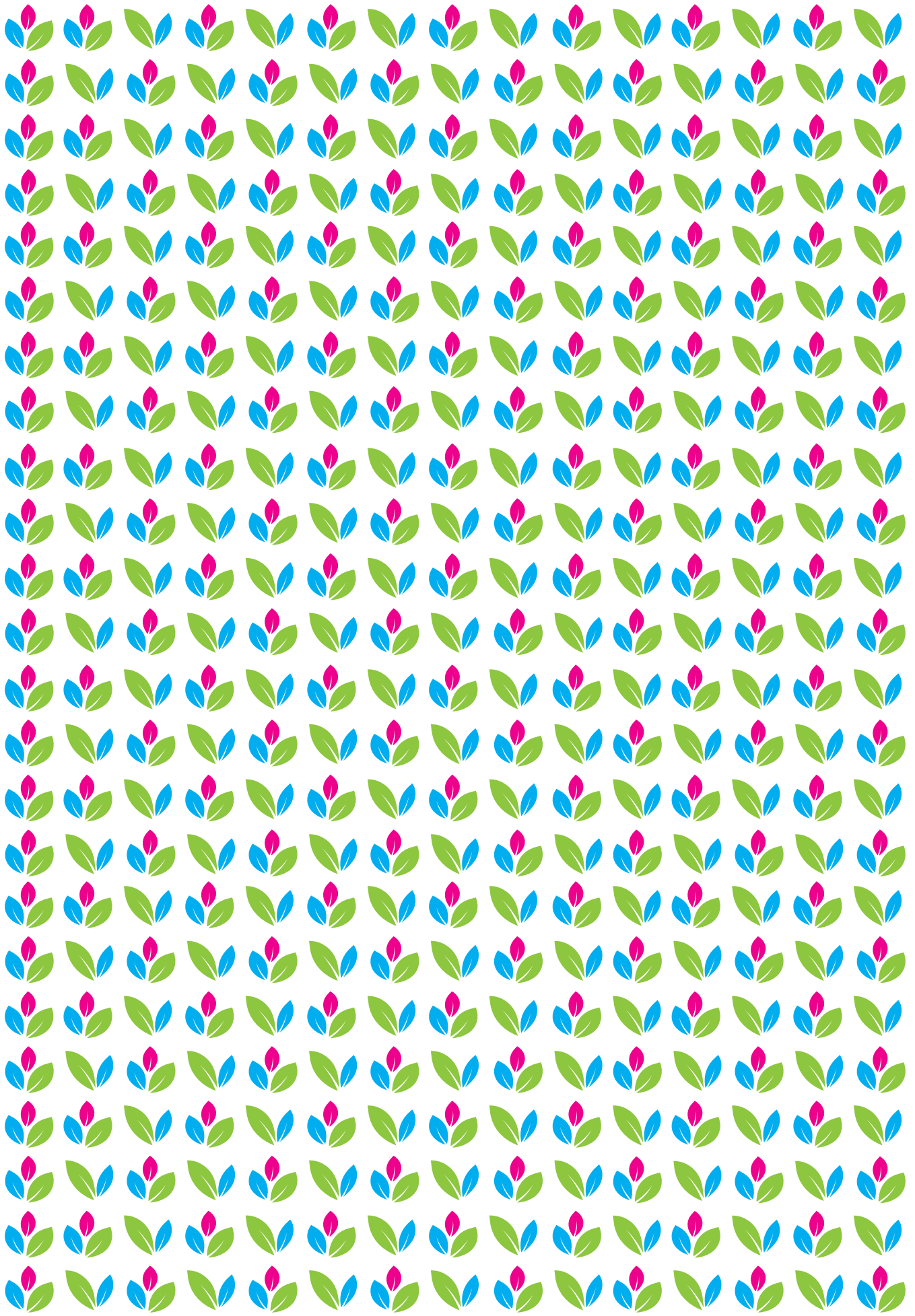


# Rapport 2024 du Conseil de développement et de transition écologique



# MÉRIGNAC : AVANÇONS VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

## A Energie

### 1 - QUELLES ÉNERGIES CONSOMMONS-NOUS ?

- En France
- À Mérignac

### 2 - UN PEU D'ORDRE ENTRE RÉGLEMENTATION, OUTILS À DISPOSITION; AIDES FINANCIÈRES ? !

### 3 - MÉRIGNAC : VILLE VERTE ET VERTUEUSE

- Axe 1 : informer régulièrement les Mérignacais
- Axe 2 : réduire notre dépendance aux énergies fossiles
- Axe 3 : être exemplaire et transparent sur les consommations des bâtiments communaux pour que les citoyens se sentent acteurs

### 4 - MÉRIGNAC : VILLE VERTE ET SOLAIRE

- Axe 1 : équiper les toits des particuliers de panneaux PV
- Axe 2 : équiper les toits et les parkings des entreprises de panneaux PV
- Axe 3 : équiper les toits des espaces et toits publics de panneaux PV

### 5 - MÉRIGNAC : VILLE VERTE ET INGENIEUSE

- Axe 1 : mettre en place des autoconsommations individuelles et collectives
- Axe 2 : se fournir en électricité PV pour les consommations de la ville
- Axe 3 : vers une autonomie énergétique pour se chauffer, se rafraîchir et se déplacer

## B Transports

### 1 - MÉRIGNAC : LE DYNAMISME APAISE

#### OBJECTIF : CULTIVER LES DÉPLACEMENTS DOUX AU QUOTIDIEN

- Axe 1 : créer à Mérignac des zones « déplacements doux »
- Axe 2 : éduquer aux déplacements doux

### 2 - MÉRIGNAC : LA COHABITATION CONNECTÉE

#### OBJECTIF : HARMONISER LA COHABITATION DES MODES DE DÉPLACEMENTS

- Axe 1 : sensibiliser aux temps de déplacements
- Axe 2 : sécuriser les déplacements vélo, fluidifier le trafic et améliorer la cohabitation des modes de déplacement

### 3 - MÉRIGNAC DEMAIN : L'ALTERNATIVE AU VÉHICULE PERSONNEL

#### OBJECTIF : VOYAGER ENSEMBLE, UNE VOITURE POUR TOUTES

- Axe 1 : informer les Mérignacais sur les enjeux de la mobilité
- Axe 2 : développer les modes alternatifs d'utilisation de la voiture à Mérignac

# MÉRIGNAC DEMAIN, LA VILLE DE TOUTES LES PROXIMITÉS

## Avant propos

## BIEN VIVRE DANS SA COMMUNE, BIEN VIVRE DANS SON QUARTIER

### Chapitre 1

#### FACILITER NOTRE QUOTIDIEN ET DYNAMISER UNE VIE DE QUARTIER

##### L'ENJEU COMMERCIAL DES REZ DE RUE

- Constat
- Objectifs
- Propositions

##### DES ESPACES DE CONVIVIALITÉ ET DE DÉTENTE

- Constat
- Objectifs
- Propositions

##### LA CULTURE PAR UNE DIVERSITÉ D'INITIATIVES ET DE LIEUX

- Constat
- Objectifs
- Propositions

### Chapitre 2

#### FAVORISER LE LIEN, LE PARTAGE ET L'ENTRAIDE

##### LE LIEN SOCIAL FONDE LE VIVRE ENSEMBLE

- Constat
- Objectifs
- Proposition

### Chapitre 3

#### LA PROXIMITÉ FAVORISÉE PAR UNE MEILLEURE MOBILITÉ

##### LE TRANSPORT ET LA MOBILITÉ, INVITATION AU VOYAGE

##### A - LE PIÉTON A MÉRIGNAC

- Constat
- Objectifs
- Propositions

##### B - LE CYCLISTE A MÉRIGNAC

- Constat
- Objectifs
- Propositions

##### C - L'UTILISATEUR DES TRANSPORTS EN COMMUN À MÉRIGNAC

- Constat
- Objectifs
- Propositions

##### D - L'AUTOMOBILISTE A MÉRIGNAC : ou Mon quotidien d'automobiliste

- Constat
- Objectifs
- Propositions

##### BIBLIOGRAPHIE



## ÉDITO



La Démocratie participative se concrétise sous diverses réalités à Mérignac : budget participatif, Voix des aînés, conseil municipal jeunes, conseils de quartier et Conseil de Développement et de la Transition Ecologique (CDTE). Ce dernier vous présente son rapport d'activité 2022-2023.

Il s'agit d'un CDTE de reprise après 2 ans d'inactivité, une étrange période de confinements successifs contre-carrant les activités d'échange, de concertation d'une démocratie participative active ! Il fallait rapidement reprendre possession du débat, redonner vie aux échanges et du sens à l'agora, et contribuer à cette vision prospective propre au CDTE.

Un CDTE innovant avec deux thématiques de travail :

Ce redémarrage de participation citoyenne engendre un foisonnement d'idées et une multitude de thématiques sont ainsi proposées lors de la plénière de lancement ; des 5 thèmes finaux soumis au vote des membres du CDTE, 2 thèmes émergent largement et seront retenus ! Deux groupes vont alors travailler les deux thématiques en parallèle :

- Mérignac : avançons vers l'autonomie énergétique
- Mérignac demain, la ville de toutes les proximités

Ce rapport est donc double, fruit de 25 ateliers dont un atelier exclusif à la Fresque du Climat, avec 7 interventions et interviews, encadrés par 20 réunions de préparation du Bureau.

Le Bureau, Aurélie Doulut, Julie Sigouneau et Olivier Caley, me rejoint pour remercier Monsieur le Maire pour sa confiance et son soutien, ainsi qu'Alain Charrier adjoint délégué à la démocratie participative. Nos remerciements vont également au service Démocratie Locale de la Ville et tout particulièrement à Laure Clerteau-Juge pour son support.

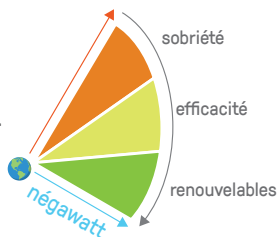
*Denis Abrand  
vice-président du Conseil de développement  
et de transition écologique*

# MÉRIGNAC : AVANÇONS VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

## A - ÉNERGIE :

L'autonomie énergétique est un enjeu de société incontournable, elle est définie par trois pistes par l'association Negawatt : <https://negawatt.org/>, qui doivent être suivies dans l'ordre, à savoir :

- La réduction des consommations d'énergie et la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles
- L'amélioration de la performance énergétique de nos systèmes pour chauffer, refroidir, produire de l'eau chaude sanitaire, éclairer, etc.
- Le développement de la production d'électricité ou de chaleur par les énergies renouvelables (EnR).



Cette partie va s'atteler à proposer des pistes d'actions à la ville de Mérignac.

- Pour les deux premières pistes, la principale approche est de réduire la consommation d'énergie nécessaire à notre confort thermique (chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, électricité) en accentuant les efforts pour éradiquer les passoires thermiques\* et en améliorant l'efficacité de nos équipements de chauffage, d'éclairage, etc.
- En ce qui concerne la troisième piste, il faut regarder les technologies d'énergies renouvelables matures à brève échéance pour Mérignac.



S'agissant de **l'éolien**, l'installation de grandes éoliennes sur le territoire de la ville est peu envisageable en zone urbaine et interdite à proximité de l'aéroport. L'installation de petites éoliennes individuelles pourrait être envisagée mais elle n'apporterait qu'une faible quantité d'énergie produite et des nuisances sonores de voisinage.



Nous ne parlerons pas ici des **énergies marines** ni de la **production d'hydrogène** car ces technologies ne sont pas adaptées sur notre territoire ou pas matures.



Le **biogaz** est en cours de développement par le producteur d'énergies renouvelables CVE avec la construction d'une unité de méthanisation à Ambarès et à Bassens, sur un terrain du Port de Bordeaux. En 2025, il devrait permettre la valorisation des déchets alimentaires et des résidus organiques des environs, dont la collecte est une compétence de la Métropole. Cette EnR n'est pas utilisable à titre individuel.



Reste donc l'**énergie photovoltaïque**, elle sera développée ci-dessous.

# 1 - QUELLES ÉNERGIES CONSOMMONS-NOUS ?

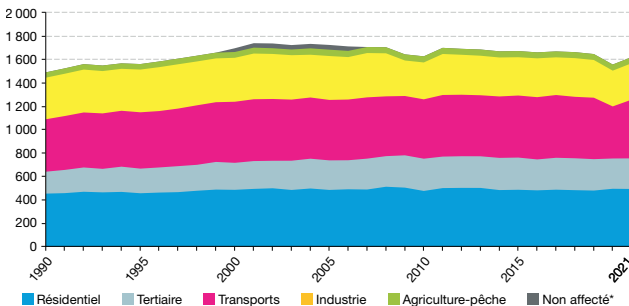
## En France

En France, le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire sur le graphe) est celui qui consomme le plus d'énergie parmi tous les secteurs économiques (43 % de l'énergie finale totale, incluant les infrastructures).

### CONSOMMATION FINALE ÉNERGÉTIQUE PAR SECTEUR

TOTAL : 1 618 TWh en 2021 (donnée corrigée des variations climatiques)

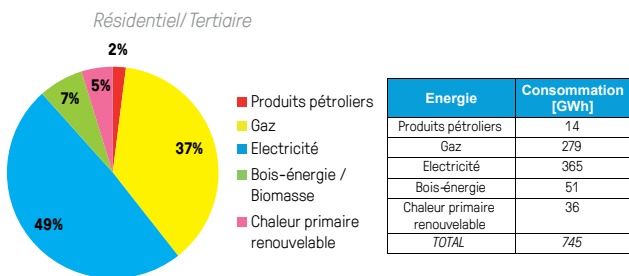
En TWh (données corrigées des variations climatiques)



Comme on peut le voir sur le graphique, l'essentiel de la consommation d'énergie finale est fait sur les secteurs du résidentiel, du tertiaire et des transports qui sont justement ceux sur lesquels une politique volontariste de la ville peut avoir des effets bénéfiques.

Source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energie-2022/7-bilan-energetique-de-la-france>

### La consommation du secteur résidentiel / tertiaire se répartit en termes d'énergie de la façon suivante :



Consommation du secteur « résidentiel/tertiaire en 2016 par type d'énergie. Source : Alec

Les principales énergies utilisées dans le bâtiment sont l'électricité et le gaz.

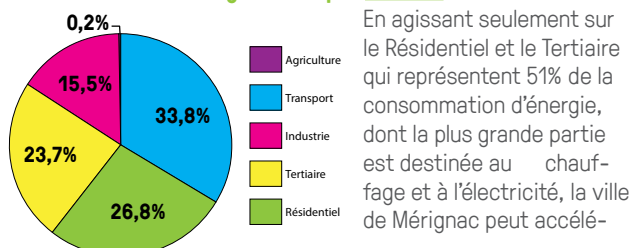
L'électricité est l'énergie principale d'un bâtiment permettant de le chauffer, de l'éclairer et d'utiliser tous les petits équipements électriques et bureautiques du quotidien. Le gaz est quant à lui utilisé essentiellement pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

## A Mérignac

La ville de Mérignac consomme 1 400 GWh en énergie finale brute (1 470 GWh avec l'aéroport).

Soit une consommation de 19 000 kWh par habitant hors aéroport (données ALEC 2020).

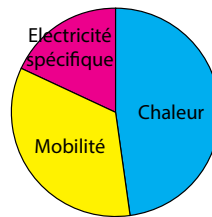
### Consommation d'énergie finale par secteur :



En agissant seulement sur le Résidentiel et le Tertiaire qui représentent 51% de la consommation d'énergie, dont la plus grande partie est destinée au chauffage et à l'électricité, la ville de Mérignac peut accélérer sa transition vers l'autonomie énergétique, en sensibilisant fortement ses populations à réduire leur consommation, et en les incitant à utiliser des énergies renouvelables et notamment le solaire.

rer sa transition vers l'autonomie énergétique, en sensibilisant fortement ses populations à réduire leur consommation, et en les incitant à utiliser des énergies renouvelables et notamment le solaire.

### Consommation d'énergie finale par usage :



La partie chauffage (production de chaleur) correspond à 48 % de la consommation d'énergie finale sur la ville de Mérignac (source ALEC 2020).

Les secteurs Résidentiel et Tertiaire consomment essentiellement de l'électricité et du gaz, ainsi qu'un peu de chaleur renouvelable pour le chauffage des logements (bois, chauffage urbain, géothermie, PAC).

Nous allons présenter ci-dessous les différents axes sur lesquels la ville pourrait orienter ses actions afin d'atteindre l'autonomie énergétique d'ici à 2050.

Pour chaque objectif, trois niveaux sont proposés qui permettront à la ville de phaser ses actions de la plus simple à mettre en œuvre très rapidement (accessible) à la plus efficace mais plus difficile et longue à mettre en œuvre (ultime).

**La majorité des bâtiments communaux sont chauffés au gaz et la consommation représente 8.27 GWhef PCS de gaz.**

# 2 - UN PEU D'ORDRE ENTRE RÉGLEMENTATION, OUTILS A DISPOSITION, AIDES FINANCIÈRES ?!

### Différentes réglementations sont présentes actuellement dans le secteur du bâtiment :

- Bâtiments neufs : La réglementation « RE 2020 » vise des bâtiments à énergie positive et à faible impact carbone.
- Logement existant en location : Le seuil maximal de consommation d'énergie finale d'un logement pour être loué est fixé à 450 kWh/m<sup>2</sup> depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la France métropolitaine.
- Bâtiments existants et neufs tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup> : la réglementation exige une réduction de la consommation d'énergie finale avec des objectifs de -40% d'ici 2030, à -60% d'ici 2050.
- L'industrie doit également participer à cet effort en réalisant des audits énergétiques suivant certains critères.

### Pour atteindre ces objectifs, différentes actions peuvent être mises en place par les propriétaires et locataires :

- 1- adapter les consommations d'énergies en fonction de l'utilisation réelle des lieux (privés et publics). « *On chauffe un bâtiment seulement s'il est utilisé* »
- 2- faire évoluer le comportement via des sensibilisations, ateliers, etc. « *Venez comprendre l'énergie pour mieux la maîtriser !* »
- 3- améliorer la performance énergétique des bâtiments ; « *Mieux isoler sa maison face aux variations de températures !* »
- 4- installer des équipements performants et mettre en place des dispositifs de contrôle et de pilotage de l'énergie pour éviter toute dérive dans les consommations. « *équipements optimisés et suivi régulier !* »

### 3 - MÉRIGNAC VILLE VERTE ET VERTUEUSE

#### L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

Cette phrase de bon sens doit être répétée à l'envi afin que chacun fasse des efforts pour économiser l'énergie consommée.

#### Axe 1 : Informer régulièrement les Mérignacais

**MÉRIGNAC : LA COMMUNICATION AU SERVICE DE L'ÉNERGIE**  
**OBJECTIF : COMMUNIQUER POUR MIEUX ADHÉRER !**

L'énergie est une thématique abstraite pour la majorité d'entre nous, difficile à appréhender, à quantifier.

#### Quel est notre impact quand nous consommons ? Comment pouvons-nous réduire ?

La ville a déjà mis en œuvre quelques outils pour mesurer les besoins en matière de rénovation énergétique de l'habitat pour les particuliers comme la mallette énergie qui est à leur disposition à la Mairie. Elle propose régulièrement des fresques du climat pour sensibiliser les citoyens.

Elle participe également à la politique de lutte contre la précarité énergétique mise en place par la Métropole.

Enfin elle accompagne le dispositif national MARénoV en accueillant le CREAQ à la MDA deux fois par mois où les habitants de la ville peuvent venir s'informer sur les aides existantes.

La Métropole a également fait réaliser une cartographie des habitations qui permet à chaque habitant de savoir si son toit est suffisamment isolé.

<https://geo.bordeaux-metropole.fr/thermographie/>

La ville doit encore accentuer son effort afin de mieux informer ses citoyens sur les démarches, en évolution constante, à accomplir pour améliorer la qualité énergétique de leur habitat.

#### Nos propositions :

► **Accessible :** sur ICI Mérignac et site internet de la ville mettre à disposition les informations ci-dessus et communiquer sur la présence du CREAQ sur Mérignac.

La communication auprès des particuliers, copropriétés ou très petites entreprises doit porter sur les thématiques suivantes :

- les enjeux énergie climat (idem la Fresque du Climat) ;
- les enjeux de l'isolation du bâtiment pour réduire les besoins de chauffage / rafraîchissement
- les enjeux des systèmes de production
- la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques ou au raccordement sur un réseau de chaleur existant

► **Inventive :** sensibilisation / communication via les réseaux ambassadeurs énergie\*. La communication sur la sobriété énergétique doit être portée dans tous les médias de la ville.

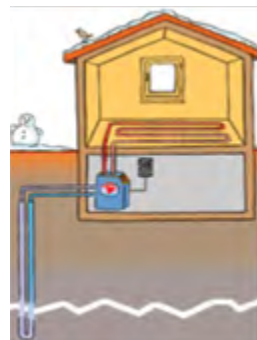
Le réseau des ambassadeurs énergie doit s'appuyer sur les maisons des habitants qui sont de réels relais dans nos quartiers. La Ville pourrait passer une convention avec les maisons des habitants afin que dans leurs missions soit incluse une communication régulière sur les économies d'énergie.

Une communication grand format sur panneau d'affichage en ville pourrait être faite par le conseil municipal des enfants. Avec des mots d'enfants, des messages interpellant davantage.

► **Ultime :** augmenter le nombre d'ambassadeurs de l'énergie (5 - 6 personnes actuellement qui font du porte à porte dans certains quartiers) pour le porter à 10 personnes par quartier. Les petits gestes comptent dans l'habitat comme dans le tertiaire et l'industrie.

#### Axe 2 : Réduire notre dépendance aux énergies fossiles

La production de chaleur pour se chauffer ou produire de l'eau chaude sanitaire se fait aujourd'hui essentiellement par le gaz. Cependant, hormis celles à condensation, les chaudières sont souvent anciennes et peu performantes.



La ville se doit d'informer régulièrement les citoyens sur les économies qu'ils peuvent réaliser en modifiant leur installation de production d'eau chaude et de chauffage.

La Ville doit être également exemplaire sur ces installations. La mise en œuvre récente d'une installation de pompe à chaleur eau / eau comme à l'école Rosa Bonheur ou à MDH et crèche de la Glacière, est un

exemple et doit être mieux explicité : production de chaleur et de froid via des sondes géothermiques dans le sol. La pompe à chaleur permet de chauffer / rafraîchir le bâtiment via un plancher chauffant et une ventilation adaptée. Cette installation peut se faire également à l'échelle du pavillon résidentiel.

La mise en œuvre d'un réseau de chaleur avec une production issue de la biomasse est également exemplaire et doit être mise en avant, explicitée au grand public

#### Nos propositions :

► **Accessible :** favoriser les implantations de maisons pour qu'il y ait des toits soit plein Sud, soit Est Ouest afin d'optimiser les productions d'énergies solaires (thermique ou photovoltaïque).

Communiquer sur les systèmes performants et vertueux mis en place sur les bâtiments communaux pour « inspirer » les entreprises, copropriétés.

► **Inventive :** imposer sur les constructions nouvelles l'installation de panneaux solaires thermiques pour produire l'eau chaude du ménage.

Indiquer dans l'accord d'un permis de construire ou de rénovation importante de mettre 50 % d'ENR pour fournir l'énergie nécessaire à cet habitat (Panneaux PV, Panneaux solaire thermique, PAC, etc. ...)

Inciter à l'installation de PAC en remplacement ou en complément des chaudières à gaz par l'attribution d'une subvention.

► **Ultime :** pour les bâtiments existants, faciliter les regroupements de quartier (entreprises, copropriétés ou maisons) pour imaginer des productions d'énergie communes à plus petite échelle.

#### Axe 3 : Être exemplaire et transparent sur les consommations des bâtiments communaux pour que les citoyens se sentent acteurs

La ville se doit d'être exemplaire en termes d'énergie comme sur d'autres sujets. Si elle montre l'exemple, elle peut entraîner une adhésion des citoyens et un mouvement vers les économies d'énergie. Pour cela il faut que la mairie communique plus et différemment. Beaucoup de projets commencent à traduire cette démarche de façon individuelle : réseau de chaleur biomasse\*, photovoltaïque en auto consommation collective, rénovation de bâtiments communaux (écoles, maisons de quartier, etc.), appel à la géothermie etc...

\* Employés, bénévoles etc ...

## Nos propositions :

### > accessible :

- Faire des panneaux ou des visuels sur internet (sous forme de vidéos) pour expliquer de façon très simple ce qu'est la géothermie, la biomasse par exemple. Demander aux équipes de maîtrise d'œuvre une communication auprès des usagers et habitants de Mérignac lors des rénovations / constructions des bâtiments communaux et ainsi inclure dans ces contrats la livraison d'une maquette 3D du bâtiment avec fonctionnement des installations sous forme de vidéos pour expliquer les techniques.
- Faire délibérer le conseil municipal des enfants pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation faite par les enfants avec leurs mots et leurs dessins à afficher dans les bâtiments publics ou dans les panneaux d'affichage, Mérignac magazine.
- Assurer la formation continue des élus sur ces thématiques énergie climat
- Former les usagers au fonctionnement des bâtiments (école, maison des habitants, etc.).

### > inventive :

- Communiquer sur les consommations avec un baromètre de l'énergie mis à jour régulièrement sur le site internet de la ville et ceci pour les écoles, gymnases, bureaux etc.
- Garder l'historique pour montrer les évolutions, faire ce travail en lien avec le service énergie de la ville
- Afficher la production photovoltaïque des installations présentes sur les bâtiments communaux
- Montrer les gains réalisés si, par exemple, on baisse la température de l'eau de la piscine de 1°C ou la température d'un local à 19°C, etc.

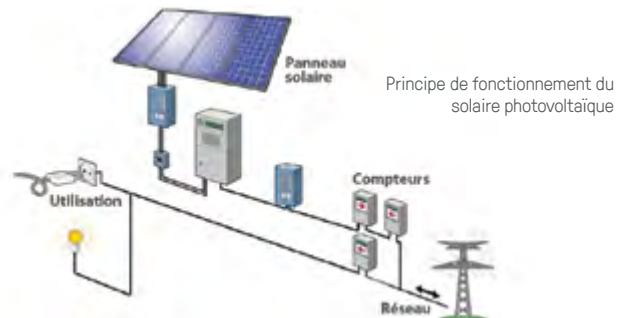
### > Ultime :

- Imposer dans les conventions avec les maisons des habitants et les associations une sensibilisation à la sobriété énergétique.
- A l'échelle de la ville trouver des citoyens engagés qui utilisent les bâtiments communaux pour qu'ils deviennent ambassadeurs énergie !
- Faire des « couples » élus/ citoyens ambassadeurs énergie par secteur ou par bâtiment. Pour faire passer les messages et faire remonter rapidement les dysfonctionnements des bâtiments.

## 4 - MÉRIGNAC VILLE VERTE ET SOLAIRE

### OBJECTIF : SENSIBILISER LES MÉRIGNACAIS A L'INTERÊT DE L'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

La production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques a fait d'énormes progrès sur les 20 dernières années tant d'un point de vue technique que financier.



### Il existe plusieurs modèles économiques pour rentabiliser une installation photovoltaïque

- 1- La revente de l'électricité produite à EDF ou à un autre distributeur d'électricité dans le cadre des contrats d'achat réglementés avec un tarif défini par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie). Cas du schéma ci-dessus.
- 2- L'autoconsommation partielle avec revente du surplus de production
- 3- L'autoconsommation totale sans injection sur le réseau public
- 4- L'autoconsommation collective



Schéma d'autoconsommation partielle

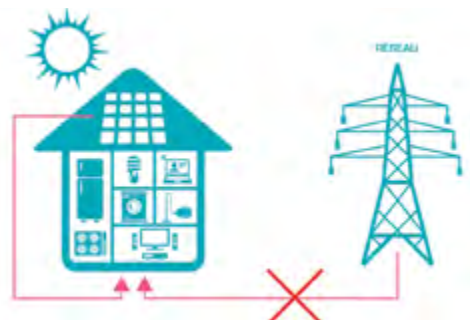


Schéma d'autoconsommation totale





**Nous allons voir dans la suite de ce chapitre comment la ville de Mérignac peut inciter ses habitants et entreprises à produire et consommer de l'électricité d'origine photovoltaïque.**

### Axe 1 : Equiper les toits des particuliers de panneaux PV

Suite au moratoire de fin 2010, l'installation de toits photovoltaïques sur les toits des particuliers a subi un sérieux coup de frein, d'aucuns disant qu'avec les nouveaux tarifs sensiblement revus à la baisse par le gouvernement ces installations ne présentaient plus de rentabilité suffisante. Cependant la poursuite de la baisse des prix du matériel combinée à un niveau de prix de vente suffisant fixé par le gouvernement ont permis de retrouver une rentabilité pour ces installations.

Exemple, au 23 mai 2024, d'un habitat résidentiel type, avec hypothèse d'une inflation de 2%.

Surface utile de toiture : **28 m<sup>2</sup>** Puissance installée : **6 kWc**

Cas d'une orientation Sud et Est/Ouest.

Le TURPE est la redevance qu'il faut payer à ENEDIS pour l'utilisation du réseau électrique.

(TURPE : Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité)

| Type d'installation   | Autoconsommation sans revente de surplus |                   | Autoconsommation avec revente de surplus |                   | Vente totale   |                   |
|---|--|-------------------|--|-------------------|----------------|-------------------|
|   | Sud                                      | Est/Ouest         | Sud                                      | Est/Ouest         | Sud            | Est/Ouest         |
| Prix de l'électricité initial (c€TT/kWh)                        | 25,16                                    | 25,16             | 25,16                                    | 25,16             | 25,16          | 25,16             |
| Taux d'autoconsommation (%)                                     | 30%                                      | 30%               | 30%                                      | 30%               | 0%             | 0%                |
| Tarif d'achat (c€/kWh)  | 0  | 0                 | 13                                       | 13                | 12,1           | 12,1              |
| Forfait maintenance (€/an)                                      | 100                                      | 100               | 100                                      | 100               | 100            | 100               |
| TURPE (€TTC/an)   | 0  | 0                 | 10                                       | 10                | 44             | 44                |
| Electricité consommée (kWh/an)                                  | 2 204                                    | 1 892             | 2 204                                    | 1 892             | 0              | 0                 |
| Electricité vendue (kWh/an)                                     | 0  | 0                 | 5 144                                    | 4 415             | 7 348          | 6 307             |
| Prime investissement (€)  | 0  | 0                 | 1 368                                    | 1 368             | 0              | 0                 |
| Prix de l'investissement (€)                                    | 15 000                                   | 15 000            | 15 000                                   | 15 000            | 15 000         | 15 000            |
| Revenus sur 20 ans (€) (économies sur la facture et vente élec) | 14 808 €                                 | 13 099 €          | 29 550 €                                 | 25 886 €          | 17 782 €       | 15 263 €          |
| Résultats sur 20 ans (€) Temps de retour brut (années)          | -2 192 €<br>23,42                        | -3 961 €<br>27,18 | 12 350 €<br>10,97                        | 10 054 €<br>12,67 | -98 €<br>20,13 | -2 617 €<br>24,23 |

On constate que le meilleur scénario est celui de l'autoconsommation avec revente du surplus. L'orientation Sud est bien sûr la plus rentable mais on voit également qu'une orientation d'un toit à l'Est et/ou à l'Ouest génère aussi un gain significatif.

### Nos propositions :

► **Accessible** : communiquer régulièrement sur le journal municipal sur l'intérêt d'installer un toit photovoltaïque en indiquant le retour sur l'investissement

► **Inventive** : demander au CREAQ d'organiser des ateliers sur l'énergie photovoltaïque au sein des maisons des habitants

► **Ultime** : proposer une participation financière de la ville ou une réduction de la taxe foncière (part de la ville) pour toute nouvelle installation de toits PV sur la maison d'un particulier

### Axe 2 : Equiper les toits et les parkings des entreprises de panneaux PV

Pour les entreprises l'installation d'un toit ou d'un parking en photovoltaïque peut se faire de trois façons :

1- Investir dans les panneaux et revendre dans le cadre de l'obligation d'achat jusqu'à une puissance de 500 kWc. Une entreprise peut donc équiper ses toits ou parkings jusqu'à une superficie de 2500 m<sup>2</sup> et bénéficier d'un tarif d'achat réglementé. Le retour sur investissement sera alors de l'ordre de 10 à 12 ans.

2- Investir dans les panneaux et autoconsommer une partie de l'électricité produite et revendre le surplus. Dans ce cas le retour sur investissement peut varier entre 8 et 10 ans selon la façon dont consomme l'entreprise.

3- Louer ses toits et parkings à un investisseur tiers pendant une durée de 20 ans qui, soit revendra l'électricité dans le cadre du tarif réglementé, soit la revendra à l'entreprise elle-même dans le cadre d'un contrat de droit privé.

### Nos propositions :

► **Accessible** : aider le club des entreprises de Mérignac à sensibiliser ses adhérents sur l'intérêt d'installer un toit photovoltaïque sur leurs bâtiments

► **Inventive** : faire témoigner des chefs d'entreprise qui ont fait une installation devant leurs pairs lors de réunions du club des entreprises ou de réunions organisées par le service développement économique de la ville

► **Ultime** : proposer une participation financière de la ville aux entreprises ou une réduction de leur taxe foncière (part de la ville) s'ils font une installation.

### Axe 3 : Equiper les toits des espaces et toits publics de panneaux PV

Une étude a été réalisée pour le compte de la ville afin de recenser tous les toits publics potentiellement équipables. La ville doit accélérer ses installations afin d'une part de montrer l'exemple et d'autre part d'atteindre ses objectifs d'autonomie énergétique. Outre les bâtiments publics, des espaces publics municipaux comme certains parkings ou des cours de récréation devraient également être équipés.

### Nos propositions :

► **Accessible** : poursuivre l'équipement de tous les bâtiments municipaux soit à l'aide de panneaux classiques soit à l'aide de films photovoltaïques pour tenir compte de la capacité de l'infrastructure du bâtiment concerné à supporter cette surcharge.

► **Inventive** : mettre en place des ombrières pour les cours d'école et les parkings municipaux

► **Ultime** : créer une société ad hoc de type SEM (Société d'Economie Mixte) ou équivalent pour investir massivement dans les installations ci-dessus sans trop impacter les finances locales ou bien lancer un appel d'offres pour louer tous les toits et espaces publics potentiellement équipables à un investisseur privé

## 5 - MÉRIGNAC : VILLE VERTE ET INGÉNIEUSE

### Axe 1 : Mettre en place des autoconsommations individuelles et collectives

L'autoconsommation collective est en plein développement actuellement en France suite à des adaptations de la législation voulues par le gouvernement. Même si la réglementation française est encore un peu lourde au regard de ce qui se pratique dans d'autres pays européens, l'installation de toits PV en autoconsommation collective devient possible.

Une première opération est en cours de réalisation dans le quartier de la Glacière en lien avec des habitants fédérés par la maison des habitants et dans le cadre de l'association municipale MERCI.

#### Nos propositions :

- **Accessible** : poursuivre l'opération MERCI sur la Glacière avec des particuliers et des commerçants du quartier
- **Inventive** : inciter les particuliers à réaliser des installations d'autoconsommation individuelle qui par la suite pourront rejoindre des opérations d'autoconsommation collective.
- **Ultime** : élargir MERCI à d'autres quartiers ; Le quartier du Burck pourrait être la deuxième opération à réaliser compte tenu du fait qu'il y a déjà plusieurs toits municipaux équipés de PV dans ce quartier. Au final créer une coopérative citoyenne. De nombreuses collectivités mettent en œuvre ce genre de projet. Une étude pourrait être financée par la ville pour étudier la portabilité de ce qui s'est fait sur d'autres communes au cas de Mérignac.

### Axe 2 : Se fournir en électricité PV pour les consommations de la ville

Même si la ville équipe tous ces toits et espaces publics de panneaux PV et sensibilise les citoyens à faire de même, comme les quantités de consommation électrique vont augmenter dans les prochaines années, dû à l'installation de pompes à chaleur en remplacement des chaudières à gaz et à l'électrification croissante des mobilités, ceci ne suffira pas à répondre à tous ces nouveaux besoins. De ce fait, il faut que la ville mène en priorité des opérations d'autoconsommation individuelle sur toutes les installations municipales puis passe des accords avec des producteurs d'électricité verte pour signer des contrats d'achat long terme et enfin signe des baux avec des communes rurales proches afin de mobiliser des espaces sur lesquels des installations photovoltaïques pourront être faites en combinant la production d'électricité à celle de légumes bio pour alimenter les cantines scolaires dans le cadre de projets agrivoltaiques.

#### Nos propositions :

- **Accessible** : autoconsommation individuelle sur tous les bâtiments de la ville
- **Inventive** : signer un PPA (Power Purchase Agreement) c'est à dire un contrat d'achat long terme d'électricité avec des producteurs d'électricité verte
- **Ultime** : installer des maraîchers bio sur des terrains loués ou achetés par la ville soit sur la ville soit sur des communes proches pour mettre en place des productions agrivoltaiques.

### Axe 3 Vers une autonomie énergétique pour se chauffer, se rafraîchir et se déplacer

Le maintien du confort de l'habitat est une des composantes importantes de la transition énergétique.

L'énergie solaire n'étant produite que le jour, la difficulté est son stockage afin de l'utiliser au moment où on en a besoin. Il existe plusieurs solutions de stockage :

- **Le stockage dans les usages** (eau chaude sanitaire, vélo, voiture ...) est le moins onéreux mais il nécessite beaucoup de pédagogie car il modifie les habitudes de consommation
- **Le stockage dans des batteries électrochimiques** (dédiées à l'installation) est certainement le plus aisé à mettre en œuvre mais il coûte encore relativement cher et nécessite une filière de recyclage.
- **Le stockage dans l'hydrogène ou ses dérivés** (ammoniac, ...) n'est pas encore aujourd'hui assez performant et il n'y a pas de solution adaptée au grand public.

### Il faut aussi optimiser les utilisations

La modification du mix énergétique va nous inciter à inverser nos habitudes, en faisant fonctionner les appareils électriques énergivores (machine à laver, chauffe-eau, ...) le jour et non plus la nuit.

Les réfrigérateurs ou congélateurs devront être équipés d'une isolation performante afin que la production de frigories pendant la journée soit suffisante pour assurer le maintien d'une température basse pendant la nuit.

Et bien sûr les véhicules électriques (voiture, vélo et trottinette) devront être rechargés en journée

La combinaison de ces différentes solutions permettra l'autonomie énergétique.

#### Nos propositions :

- **Accessible** : informer les citoyens des possibilités de combinaison de différentes solutions de production d'énergie et de leur utilisation
- **Inventive** : inciter les ménages à s'équiper de panneaux solaires photovoltaïques ET thermiques en réduisant leur taxe foncière
- **Ultime** : organiser un concours primé pour récompenser les ménages ou les entreprises qui optimisent leur consommation en combinant tous les moyens de production d'énergie propre et l'utilisation de cette énergie pour atteindre un niveau de consommation d'énergie achetée (électricité hors autoconsommation, gaz, essence) le plus bas possible.

Ces combinaisons peuvent aussi se décliner au niveau Ville et entreprises.

## B - TRANSPORTS : avant-propos

Les signaux d'alarme se multiplient. Personne n'ignore désormais que notre modèle de société n'est plus viable, ni à long terme, ni même à moyen terme. Si certains pensent encore que la science pourra nous sauver, force est de constater que nous seuls sommes en capacité réelle de le faire.

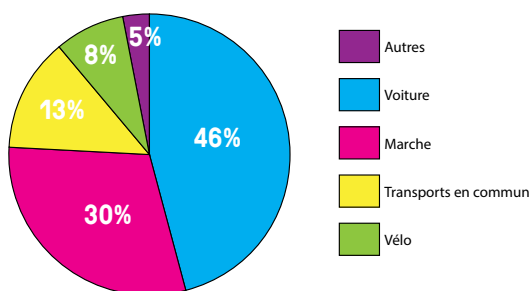
A Mérignac, la part des transports représente 51,8% des émissions de gaz à effet de serre à cause notamment de l'utilisation des produits pétroliers (Source Alec- Données 2020).

Il est désormais évident que nous n'avons pas le choix. Atteindre l'objectif zéro émission carbone en 2050 passera forcément par un changement radical de nos habitudes en matière de mobilité par l'inversion de nos usages : recours quotidien au vélo (entendu comme le terme générique pour désigner les engins de mobilité douce dans leur ensemble), aux transports en communs, au co-voiturage ou à la voiture partagée.

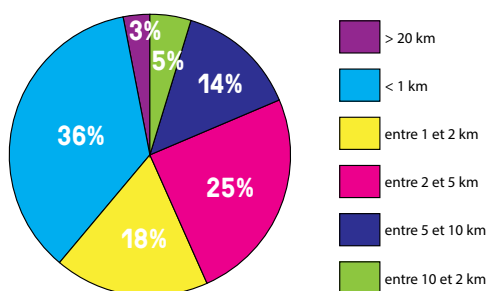
Si l'on constate sur la métropole de Bordeaux que la part des modes de transport doux augmente au cours des 20 dernières années avec 15 % de part supplémentaire, nous sommes encore loin du compte (Source Bordeaux Métropole).

En effet, la voiture représente toujours 46% des déplacements et concerne essentiellement des déplacements courts, réalisables facilement par d'autres modes de déplacement ou en mutualisant la voiture (78 % des déplacements des métropolitains en voiture font moins de 5 km - Source Enquête mobilité Gironde publiée en août 2023 sur les pratiques de 2021).

« Clairement si en 2035 on se retrouve dans des bouchons de voitures électriques, on a raté quelque chose » Diane Strauss Directrice France de l'ONG Transport et Environnement  
Dans le cadre de nos réunions de travail, Monsieur Florent Coignac, Chef du Service modes actifs à Bordeaux Métropole, nous a présenté les plans vélo et marche mis en œuvre au niveau de la métropole et nous avons échangé sur les évolutions actuelles en matière de mobilité.



Mode de déplacements des métropolitains en 2021



Distance parcourue en voiture par les métropolitains en 2021

L'ALEC (l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat) est également intervenue par l'intermédiaire de M. Romain Harrois pour nous sensibiliser aux enjeux de l'énergie et du climat notamment sur le territoire de Mérignac.

Ces rencontres ont nourri notre réflexion afin de soumettre à nos élus des propositions pour développer les déplacements doux, harmoniser la cohabitation des modes de déplacement et favoriser les voyages partagés.

Si une notion de progressivité est suggérée, toutes ces idées peuvent être réalisées librement, voire également se cumuler :

- Action accessible : développement d'une action déjà mise en œuvre ;
- Action inventive : mise en place d'une action innovante
- Action ultime : action concrétisant l'investissement vers le zéro émission carbone

## 1 - MÉRIGNAC : LE DYNAMISME APAISÉ

### OBJECTIF : CULTIVER LES DÉPLACEMENTS DOUX AU QUOTIDIEN

Cultiver, c'est semer une graine dans un endroit approprié notamment à l'initiative de nos élus. La transmission systématique de la culture du déplacement doux à nos enfants essaierait sur nos pratiques quotidiennes individuelles.

### Axe 1 : Créer à Mérignac des zones « déplacements doux »

La ville de Bordeaux a mis en place depuis quelques années une animation « 1er dimanche du mois sans voiture ». Afin d'inciter les Mérignacais à utiliser un mode de déplacement doux, des événements similaires pourraient être développés par la ville de Mérignac.

#### Nos propositions :

- **Accessible** : consultation collaborative afin de définir un calendrier pour piétonner l'hypercentre dans le cadre d'animations déjà existantes : Hypermondes / Mérignacabrac / Marché de Noël jusqu'au dimanche / Méga galette / Quartier libre jusqu'au dimanche...
- **Inventive** : itinéraire vélo entre le parc Bourran et le parc de la Mairie réservé uniquement aux modes de déplacements doux et piétons accessible tous les 1ers dimanches du mois de 14h à 17h, avec végétalisation des parcours de déplacement doux pour créer des ombrages, de la fraîcheur et les rendre plus attractifs, et installation de bancs publics pour les personnes à mobilité réduite.
- **Ultime** : sanctuariser les hypercentres de chaque quartier pour les déplacements doux une fois par mois avec création d'animations inédites : Stages et ateliers en collaboration avec Léon à vélo, le SAM Cohésion sociale, la Maison Sport Santé et des associations de loisirs : fanfare, spectacle danse, pièce de théâtre...

## Axe 2 : Eduquer aux déplacements doux

Certaines associations de parents d'élèves ont mis en place une organisation sous la forme de « Pedibus » pour permettre un ramassage scolaire des enfants, notamment dans les quartiers Arlac, Beutre, Chemin-Long et la Glacière. Une assistance de la part des services de la mairie compléterait l'offre existante.

### Nos propositions :

- **Accessible :** mise en place d'un accompagnement par un référent mairie pour organiser des Pedibus avec des réunions d'information à organiser dans chaque établissement en partenariat avec une association de parents d'élèves, une structure d'assurance et un parent témoin, une foire aux questions, des flyers et supports de communication disponibles sur le site de la Ville et imprimés sur demande. Un paragraphe sur le Pedibus dans le futur Plan d'Education de Territoire serait à envisager.
- **Inventive :** challenge mobilités douces où chaque kilomètre réalisé par les élèves en déplacement doux serait comptabilisé et diffusé sur internet, organisé en lien avec les services de la ville et les associations avec remise de prix (100% de récompensés via dotation aux écoles) par la ville à corrélér avec rassemblement sportif annuel à Robert Brettes.
- **Ultime :** challenge collectif à l'initiative de la mairie d'une arrivée par semaine à l'école par des moyens de déplacements doux.

- **Ultime :** développer une application spéciale mobilité à Mérignac type Google Maps mais en version uniquement mobilités douces.

## Axe 2 : Sécuriser les déplacements vélo, fluidifier le trafic et améliorer la cohabitation des modes de déplacement

Différents aménagements cyclistes existent au niveau de Mérignac, que cela soit des aménagements mixtes ou séparés au sein desquels les utilisateurs disposent d'une voie en site propre. En lien avec le 3ème plan vélo métropolitain.

### Nos propositions :

- **Accessible :** continuer à multiplier les aires de stationnement et de service vélo.
- **Inventive :** réfléchir à l'ajout d'un « onglet vélo » à l'application « Ici Mérignac » ou d'un lien renvoyant vers une application dédiée au vélo, regrouper les informations existantes essentielles : aires de service vélo, points de stationnement, axes prioritaires avec possibilité d'interaction par les utilisateurs pour signaler des points de stationnement complet, travaux...
- **Ultime :** création d'axes cyclables prioritaires entre plusieurs points de référence à Mérignac, définir un cheminement cyclable favorisé par rapport aux voitures (« priorité » aux feux cyclistes par exemple), et entièrement sécurisé pour inciter les utilisateurs de vélos à les emprunter et fluidifier les autres axes pour la circulation voiture.

## 2 - MÉRIGNAC : LA COHABITATION CONNECTÉE

### OBJECTIF : HARMONISER LA COHABITATION DES MODES DE DEPLACEMENT

Tel un orchestre, nous participons tous d'un même lieu, il tient à tous de proposer une partition commune. Tous les moyens de déplacements que nous évoquons existent déjà. Notre idée consiste à les harmoniser pour que tous cohabitent de façon équilibrée et agréable.

### Axe 1 : Sensibiliser aux temps de déplacement

Un affichage dans l'espace public a été positionné, précisant les temps de trajet à pied et en vélo, notamment à l'intersection de l'Avenue Aristide Briant et du chemin des Dogues. Mais, nous pouvons aller encore plus loin afin de créer un véritable parcours vélo pour permettre à tous les citoyens de se déplacer sans contrainte mécanique ni de stationnement.

### Nos propositions :

- **Accessible :** multiplier les panneaux d'informations à destination des cyclistes pour informer sur les temps de trajets inter quartiers jusqu'aux principaux lieux d'animations, bâtiments publics, espaces verts et initier un marquage au sol similaire mais à destination des piétons en intra-quartier.
- **Inventive :** proposer une cartographie ludique et attractive des voies les plus sécurisées pour les cyclistes et des parcours piétons accessibles à afficher dans des lieux stratégiques (arrêt de bus/ station vélo/bâtiment public/ places publiques), réalisation de « plaquettes vélo » dont une spécifique pour les scolaires (temps de trajets école – lieux d'activités extra scolaires).

### 3 - MÉRIGNAC DEMAIN : L'ALTERNATIVE AU VÉHICULE PERSONNEL

#### OBJECTIF : VOYAGER ENSEMBLE, UNE VOITURE POUR TOUSTES

Dès lors que l'on pense à se déplacer, la voiture personnelle s'impose. Comment réinitialiser nos logiciels internes pour cesser d'associer celle-ci à l'ensemble de nos déplacements. Notre proposition viserait à replacer l'évasion à la porte de chez soi et à se libérer du véhicule personnel.

#### Axe 1 : Informer les Mérignacais sur les enjeux de la mobilité

L'information étant la clé de voûte de toute nouvelle pratique, il convient de placer la mobilité au cœur du quotidien des Mérignacais par une communication permanente.

##### Nos propositions :

- **Accessible :** Atelier Fresque de la Mobilité à la Médiathèque de Mérignac et au sein des maisons de quartier.
- **inventive :** Faire un article spécial mobilité dans chaque numéro du Mérignac magazine, et mise en place d'une «foire aux questions» (FAQ) sur le site de la Mairie.
- **Ultime :** Créer une manifestation organisée par la mairie, les conseils de quartier et les associations de commerçants lors d'un dimanche spécial dans chaque quartier avec ateliers et animations ludiques autour des enjeux de la mobilité.

#### Axe 2 : Développer les modes alternatifs d'utilisation de la voiture à Mérignac

L'usage de la voiture lorsqu'il est nécessaire peut être repensé en lien avec les notions de partage et de fin de la propriété privée. Des sociétés telles que Citiz qui existe à Bordeaux depuis plus de 15 ans permettent d'accéder à un véhicule partagé à la demande.

##### Nos propositions :

- **Accessible :** animer un « café » covoiturage / auto-partage 2 fois par an dans chaque quartier pour inviter les mérignacais à se rapprocher pour réduire les déplacements individuels
- **Inventive :** Assistance à la mise en place de covoiturage entre les quartiers de la ville, prévoir un panneau d'annonces réservé au covoiturage au sein de la maison des associations à dématérialiser sur le site de la ville de Mérignac et au sein de l'application « Ici Mérignac ».
- **Ultime :** Multiplication du nombre de stations d'auto-partage sur le territoire de Mérignac en étudiant la possibilité d'en implanter au sein de chaque quartier de la ville (3 stations existantes à ce jour) et en indiquant celles-ci au sein de l'application « Ici Mérignac ».

# MÉRIGNAC

## VILLE DE TOUTES LES PROXIMITÉS

**BIEN VIVRE DANS SA COMMUNE, BIEN VIVRE DANS SON QUARTIER**

**“Une proximité heureuse pour une urbanité vivante”,**

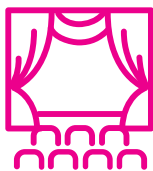
*Carlos Moreno.*

Pour se sentir bien dans un quartier, dans sa ville, s’y investir durablement et ne pas s’enfermer dans l’entre-soi, la notion de proximité est déterminante et doit répondre à trois objectifs majeurs :

- ▶ Faciliter notre quotidien et rendre la vie en ville plus agréable et plus conviviale
- ▶ Être acteur responsable plus que consommateur passif
- ▶ Réduire l’usage de la voiture et privilégier les déplacements « décarbonés »

**Le quartier où l’on habite est notre premier espace d’identité**  
**Le territoire communal reste notre espace commun**

Un état des lieux de quelques quartiers de Mérignac a été dressé mettant en évidence des préoccupations transversales, illustrant les propositions d’actions à mettre en œuvre.



## FACILITER NOTRE QUOTIDIEN ET DYNAMISER UNE VIE DE QUARTIER

### 1- L’ENJEU COMMERCIAL DES REZ DE RUE

#### 1. CONSTATS

Ces rez de rue participent très souvent à l’animation et à l’identité de nos quartiers surtout s’ils concernent des commerces, des services et des activités de première nécessité. Outre les services qu’ils rendent au quotidien pour les habitants de ces quartiers, ils sont aussi des lieux d’échange et d’information. Mais on constate des évolutions qui tendent à modifier profondément la nature de ces rez de rue et à restreindre progressivement ces notions de proximité et de première nécessité (montant des loyers ou des acquisitions trop élevés, locaux inadaptés...)

immobilières situées au centre ou proches de ces quartiers, il faut anticiper ces évolutions en proposant pour les rez de rue des lieux alternatifs, évolutifs et hybrides qui mixent les usages, créer de la diversité dans les commerces et les services et veiller à satisfaire les besoins des habitants. Jusqu’à présent et trop souvent les affectations de ces rez de rue reposent essentiellement sur le bon vouloir du propriétaire ou du promoteur immobilier

L’action publique peine aujourd’hui à faire face aux mécanismes de déprise ou d’uniformisation que l’on peut observer sur le terrain. Il y a besoin d’inventivité et d’ambition sachant que la diversité de ces services, commerces et activités du quotidien participe :

- ▶ Au dynamisme économique du quartier
- ▶ À la qualité de vie et du cadre urbain
- ▶ A la vitalité des liens sociaux



Rez de rues



#### 2. OBJECTIFS

Nous sommes sur la voie d’une autre consommation et de nouveaux besoins s’expriment. Aussi, dans le cas d’opérations

### 3. PROPOSITIONS

Il faut développer des montages inventifs pour soutenir cette économie de proximité et avoir une intervention forte de la collectivité pour sortir des sentiers battus.

Cela passe aujourd'hui par la négociation – persuasion au cas par cas auprès des promoteurs immobiliers et propriétaires vendeurs. Mais tout cela reste fragile et repose essentiellement sur leur bon vouloir. Il est nécessaire de créer un cadre réglementaire qui édicte quelques règles de façon à garantir une diversité d'offres

- ▶ En instaurant sur certains secteurs stratégiques une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) de commerces et d'artisanat dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme directeurs
- ▶ En mettant en place pour chaque opération immobilière une péréquation entre loyers libres et loyers solidaires
- ▶ En fixant une taxe sur les friches commerciales et les locaux vacants situés dans ces périmètres OAP.
- ▶ En favorisant la mise en place d'un bail réel solidaire d'activité (BRSA)
- ▶ En exerçant dans certains cas le droit de préemption pour des fonds de commerces « stratégiques »



Rez-de-rue : désigne les rez-de-chaussée des bâtiments qui sont situés au centre des quartiers et qui donnent sur des espaces ouverts au public.

## DES ESPACES DE CONVIVIALITÉ ET DE DÉTENTE

### 1. CONSTATS

La population communale augmente régulièrement et se rajeunit. Mais en même temps le nombre de personnes seules augmente (47% contre 36% au niveau national).

L'une des conséquences de cette tendance est l'isolement de ces personnes.

L'habitat évolue, se densifie, les maisons individuelles avec jardins sont remplacées par des immeubles très rapprochés les uns des autres ce qui crée de la promiscuité mais pas obligatoirement de lien ni de convivialité.

En dehors des grands parcs, il existe peu d'aménagements végétalisés au plus près des lieux de vie (sur le trajet de l'école, le long des rues passantes...). Les opérations immobilières récentes, à quelques exceptions, ont tendance à exploiter en grande partie les surfaces pour faire du bâti, au détriment des espaces communs.

La présence d'espaces verts, sécurisés, calmes, confortables avec du mobilier adapté, favoriserait les déplacements piétons ainsi que les rencontres et les échanges.

### 2. OBJECTIFS

- ▶ Aménager des espaces existants ou en créer de nouveaux en favorisant la sécurité, la convivialité et le confort des habitants, pour que chaque Mérignacais se sente à sa place dans l'espace commun.
- ▶ Multiplier les espaces qui invitent à la détente et rendre ces lieux plus accessibles.

### 3. PROPOSITIONS

#### Actions dans les espaces de plein air

- ▶ **Végétaliser les quartiers** : allées ombragées, création de micro-parcs ou jardins, îlots verts, haltes végétales avec information sur espèces plantées, en instaurant un pourcentage minimum de superficie à végétaliser.
- ▶ **Aménager des espaces extérieurs multifonctionnels et conviviaux**, facilement accessibles par des liaisons piétonnes (jardins partagés et îlots de fraîcheurs avec du mobilier urbain pour pratiquer des loisirs collectifs)



Illustration O. Doulut

- ▶ **Privilégier des projets de végétalisation innovants et évolutifs** : végétalisation verticale, installation de pergolas végétalisées, plantations mobiles.
- ▶ **Favoriser les initiatives citoyennes d'embellissement et de végétalisation des rues.**
- ▶ **Faire de la présence d'espaces verts un critère important dans le choix et la validation des opérations immobilières.**
- ▶ **Organiser des manifestations itinérantes** dans tous les quartiers, accessibles à tous, en partenariat avec

tous les acteurs publics et privés  
Exemples: « Traversée de Mérignac » (mobilités douces)  
« A vos jeux » (échecs, scrabble, dictée géante), « Parcours nature et patrimoine », « Mérignac sportive » (breakdance, hip-hop, gymnastique rythmique).

- ▶ **Mettre en place des « rues aux enfants, rues communes »**, en réservant ces espaces aux jeux et à la déambulation, en accordant une attention particulière à la signalisation
- ▶ **Installation de fresque ou autre type de signalétique originale dédiée.** Suggestions de rues éligibles : rue Aimé Césaire, rue Françoise Dolto, rue Jean Giono

*Exemple de projet : le quartier de la Glacière est enserré par des voies structurantes. Créer une zone priorité piétons pour l'ensemble des rues situées à l'intérieur de ce triangle car ce cœur de quartier correspond aux critères « de la rue commune ». Une réflexion avec les habitants et usagers permettrait d'étudier dans un premier temps la mise en place d'une zone de rencontre.*

Illustration O. Doulut



#### Actions sur les espaces bâtis

- ▶ Embellir et rénover les bâtiments publics et leurs abords pour favoriser la rencontre
- ▶ Accentuer la mise à disposition des bâtiments publics, des lieux à des associations ou clubs pour permettre des échanges et/ou réaliser des ateliers. Utiliser un même lieu pour différentes fonctions, à des heures différentes, partage du temps et de l'espace (chronotopie).

### LA CULTURE PAR UNE DIVERSITÉ D'INITIATIVES ET DE LIEUX

La culture est une forte composante de la dynamique d'une ville. Elle est d'abord un moyen de démocratisation favorisant le lien social, mais également une ouverture et une éducation pour tous. Elle est associée à la qualité de la vie urbaine et au développement économique du territoire. Elle permet de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté.



## 1. CONSTATS

- ▶ Les principaux sites dédiés à la culture sont concentrés en centre-ville (Médiathèque, Mérignac-Ciné, Vieille Eglise, Pin Galant, Le Pavé dans la marge, ...), à l'exception du Krakatoa
- ▶ En dehors des équipements publics, il n'existe pas de locaux au cœur de nos quartiers, accessibles financièrement, pour accueillir des activités artistiques et culturelles (librairie, ateliers d'artistes, ...)
- ▶ Les événements interactifs ont principalement lieu au cours de l'été (Escalaes d'Eté qui rencontrent un vif succès, par exemple)
- ▶ Certaines manifestations ont une audience confidentielle, de par le lieu où elles se déroulent ou du fait de leur nature parfois « élitiste » (Expositions dans la Vieille Eglise par exemple)
- ▶ Créé en 2015, le « Mérignac Photographic Festival », malgré une programmation exigeante et diversifiée, n'a pas trouvé un public suffisamment large

## 2. OBJECTIFS

- ▶ Rapprocher la culture de tous les lieux d'habitation de la population et organiser davantage de manifestations dans tous les quartiers
- ▶ Développer une interactivité plus importante tout au long de l'année
- ▶ Imaginer un ou des événements susceptibles d'attirer le plus grand nombre
- ▶ Faire émerger des initiatives culturelles provenant des quartiers et les diffuser dans l'ensemble de la ville (via le G10)
- ▶ Utiliser davantage les espaces publics comme lieux de diffusion de la culture

## 3. PROPOSITIONS

- ▶ **Organiser des événements dynamiques dans les sites patrimoniaux de la ville** (Chapelle de Beutre, Maison Carrée, Domaine de Fantaisie, Château du Burck, Château de Bourran, Conservatoire, MDH La Glacière, ...)
- ▶ **Systématiser l'implantation des boîtes à livres** dans tous les quartiers
- ▶ **Organiser des manifestations culturelles** pendant les fêtes de fin d'année, pas uniquement à destination des enfants
- ▶ **Investir les espaces piétons de la ville** pour le déroulement d'animations culturelles à thématiques variées
- ▶ **Profiter de la mixité de la nouvelle opération urbaine Marne Soleil** pour y diffuser des événements culturels permettant d'oxygéner la vocation commerciale et marchande du quartier. Y créer des lieux dédiés à la culture (amphithéâtre, cinéma, salle polyvalente, ateliers de créations, ...)
- ▶ **Créer un festival de musique en plein air**
- ▶ **Mettre en place des expositions ou des happenings musicaux dans les jardins et parcs publics**
- ▶ **Effectuer les démarches pour l'obtention du label « Art et Essai » au Mérignac Ciné**





# FAVORISER LE LIEN, LE PARTAGE ET L'ENTRAIDE

## LE LIEN SOCIAL FONDE LE VIVRE ENSEMBLE



L'épanouissement des citoyens passe par la possibilité d'échanger, de créer, de partager des moments heureux comme d'autres plus difficiles.

Qui dit liens dans une société, dit cohésion sociale, celle-ci repose sur les mécanismes de la solidarité.

La valorisation des citoyens et les initiatives citoyennes permettent à chacun de trouver sa place, de participer à la vie de la cité, de se sentir utile, en lien avec les autres habitants.

Les différences entre les quartiers font la force de la Tribu mérignacaise, **la proximité entre habitants** est nécessaire au développement du bien-être ainsi qu'à la création du lien.

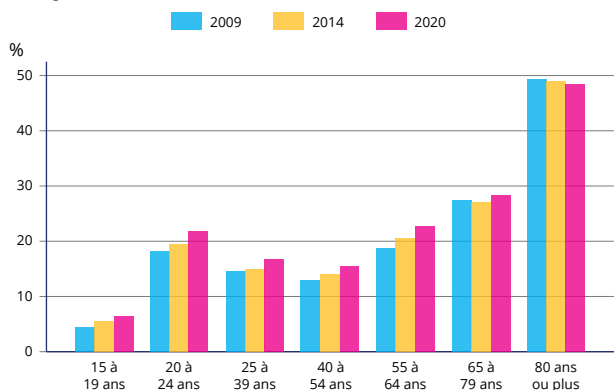
### 1. CONSTATS

L'étude Solitudes 2023 réalisée en collaboration avec une équipe de recherche (Cerlis et Audencia) et le Crédoc, met en avant le fait qu'une personne sur 3 en France est en état de fragilité relationnelle et n'a pas plus d'un réseau de sociabilité (amis, voisins, famille, collègue ou milieu associatif). Mais également 12% se retrouve en situation d'isolement total, 1 personne sur 5 indique se sentir régulièrement seule, parmi elles 83% en souffre.

Se sentir seul fait de plus en plus souffrir, la santé mentale s'en trouve alors affectée.

#### Le lien social se distend, il est à reconstruire.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Toutefois, à partir de constats réels, en interrogeant les habitants, nous pouvons proposer et mettre en œuvre différentes actions afin d'encourager les échanges, le partage et la solidarité, favorisant ainsi le bien-être de chacun.



### 2. OBJECTIFS :

- Encourager des échanges de solidarité, favoriser le partage et l'entraide
- Connaître les aspirations réelles des habitants pour recréer du lien
- Valoriser les compétences, talents ou savoir-faire
- Identifier les personnes ressources et volontaires.
- Agréger les compétences des habitants
- Proposer et soutenir des actions locales selon les besoins identifiés.

Chaque quartier présente ses spécificités propres et les besoins varient d'un lieu à l'autre.

### 3. PROPOSITIONS

➤ **Réaliser un sondage avec enquêteurs dans chacun des quartiers** permet d'aller au plus près des besoins des habitants, de creuser au maximum la réflexion, afin de mettre en évidence les possibilités d'action et de susciter une meilleure adhésion aux projets collectifs de maintien du lien social.  
**Communiquer / Diffuser les résultats du sondage**  
 Mérignac Magazine + réseaux + site internet de la Ville+ MDH

#### ➤ Pérenniser un type de service « ambulant »

Proposer des services, projets collectifs et animations au plus près des habitants adaptés à chaque quartier. **Aller vers les citoyens** : déployer des services ambulants afin d'aller au-devant des habitants, recueillir les réactions et co-construire les projets.

#### Mise en place d'un dispositif :



#### Pourquoi ?

- 1- Proposer aux citoyens d'un même quartier un accès complémentaire aux informations utiles dans la gestion de leur quotidien, en plus des services de la mairie, et mobile
- 2- Permettre l'identification des interlocuteurs adéquats par le biais d'une présentation d'informations complètes et variées
- 3- Favoriser les contacts entre citoyens, les ramener vers le lien et les actions collectives (Kiosques d'expression citoyenne)
- 4- Développer l'engagement citoyen en nouant ou renouant des liens durables

### **Comment? Par qui? Quoi? Pour qui?**

Lieu convivial mobile intergénérationnel / Adossé à une structure ou un service municipal / Intervenants formés à l'accueil, l'accompagnement et l'animation.

- 1- Echange de services et de savoirs faire proposés (Exemple : aide à la rédaction d'un CV, conseils ou simple discussion, partage...). Mise en place d'un « Café associatif » mobile, sensibilisation au développement durable, à l'éco-citoyenneté
- 2- Animations / Appel à participation de projets, d'actions citoyennes.
- 3- Communication sur ce qui existe déjà dans le quartier ou la commune (associations, services multiples et variés et/ou peu connus, selon besoins réels par quartiers).
- 4- Valorisation des actions solidaires

**Ce dispositif qui met en avant les missions d'animation sociale pourrait coexister avec les concierges de quartier et l'équipe médiation.**

### **➤ Application numérique à développer en soutien du lien social**

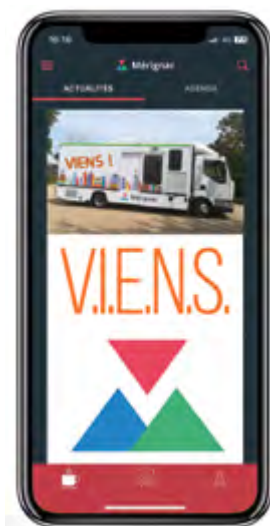
L'application **ICI Méridnac** délivre des informations en lien avec la mairie et ses services.

En élargissant les thématiques, une nouvelle application pourra servir les habitants dans leurs recherches d'informations et contacts sur divers sujets.

Ainsi le numérique vient en appui du lien social afin de le soutenir et le renforcer, permettant d'entretenir les relations « réelles ».

**Cette application complète le dispositif ambulant mis en place dans les quartiers : V.I.E.N.S. = Véhicule d'Idees, d'Echanges, Nomade et Solidaire**

- 1- Présentation du réseau associatif local, des réseaux alternatifs alimentaires de proximité (circuits courts, ventes directes au producteur...), lieux de coworking
- 2- Informations identiques déjà proposées par le véhicule ambulant (coordonnées services, habitants volontaires pour échanges de pratiques, conseils, lieux de recyclage, ressourcerie, compostage...)
- 3- Point « RDV avec mes élus »
- 4- Mise en relation entre personnes ayant envie de partager des activités, des services, plateforme d'échanges.
- 5- Mobilités douces, idées de parcours de marche à plusieurs (co-walking), carte du réseau de mobilité, temps de marche
- 6- Parcours culturels ou une curiosité par quartier pour découvrir les différents quartiers
- 7- Jeux d'énigmes en collectif à la fois en numérique et sur le terrain.



### **➤ Tiers lieu : « un autre lieu pour le lien social » :**

**Tiers-lieu = Espace de travail partagé et collaboratif, lieu intermédiaire de rencontres et d'échanges informels, entre le domicile et l'entreprise, ouvert à tous.**

Les Tiers-Lieux favorisent la démocratie locale, l'inclusion et le lien social. Ils donnent la possibilité aux citoyens de penser leur vie différemment, de travailler, vivre et partager leurs loisirs à proximité de leur domicile en mutualisant leurs ressources.

**Individu + collectif + intérêt général  
1 quartier = 1 identité = 1 T.O.T.E.M.**

**T.O.T.E.M. : Tribu Ouverte aux Talents  
et Échanges Multiculturels**

Les Tiers-Lieux permettent de rapprocher des mondes qui ne se seraient pas rencontrés autrement, œuvrant pour un projet commun dans le but de tisser des liens, de créer une émulation collective allant dans le sens de l'intérêt général. Des Tiers-Lieux naissent la proximité, les échanges et la solidarité, ils favorisent l'emploi, la formation, et permettent l'émergence d'innovations. Imaginer le monde de demain : Dynamiser un quartier en réunissant divers projets nouveaux en un même lieu

#### **Intérêts des Tiers-Lieux :**

- Attractivité territoriale
- Développement économique
- Réhabilitation du patrimoine
- Production locale
- Transition écologique (réduction des déplacements, outil complémentaire aux politiques de mobilités douces, économies énergétiques)
- Lutte contre l'isolement, la démotivation, ... (action sur le bien-être mental)
- Partenaire public, privé, citoyen

#### **Exemples de Tiers-Lieux :**

- Tiers-Lieux professionnels : bureaux, coworking, salles de réunions
- Tiers-Lieux sociaux : Economie sociale et solidaire, économie collaborative ou numérique (cafés sociaux)
- Tiers-Lieux d'innovation : Fablab
- Tiers-Lieux culturels : centre de culture, expositions, café, concerts, espace d'inclusion sociale : chacun est invité à participer et partager ses savoirs et sa culture)
- Tiers-Lieux de service au public : services de proximité (amélioration service public)
- Tiers-Lieux alimentation responsable : Alimentation et production locale, renforcer les liens entre consommateurs et producteurs)

**Les structures gestionnaires et les habitants portent le projet, les collectivités accompagnent les acteurs.**

### **Identifier des sites, des édifices propices à l'émergence d'un projet de Tiers-lieu :**

Par exemple, la réhabilitation du Marché de l'avenir à Méridnac, permettrait le développement de projets collectifs apportant une dynamique locale, favorisant le lien, le collectif et revitalisant les quartiers. A l'instar de l'appel à manifestation d'intérêt concernant la maison Rocaille dans le quartier d'Arlac visant le développement et l'installation de projets relevant de l'économie sociale et solidaire, d'autres sites pourraient être envisagés (opération immobilière neuve comme Marne Soleil).

Une consultation citoyenne recueillerait les attentes et les besoins des habitants quartier par quartier, leurs envies, leurs projets jusque-là non aboutis mais qui pourraient enfin voir le jour avec la création de nouveaux espaces et/ou la revalorisation de lieux existants.

# LA PROXIMITE FAVORISEE PAR UNE MEILLEURE MOBILITE

## LE TRANSPORT ET LA MOBILITE, INVITATION AU VOYAGE

Une réflexion sur les différents moyens de déplacements met en évidence la nécessité de faciliter une cohabitation harmonieuse entre usagers tout en favorisant les liens de proximité entre habitants et quartiers. En effet, les différentes modalités de déplacements sont complémentaires, et pour des besoins de santé, de sobriété énergétique, les transports doux sont à privilégier.

### A) LE PIÉTON A MÉRIGNAC :



#### 1. CONSTATS :

Des déplacements pédestres quotidiens supposent d'avoir des cheminements de qualité adaptés à tous. Fort est de constater que certains trottoirs sont dégradés, encombrés, parfois étroits et souvent occupés par le stationnement de véhicules.

Certains itinéraires de déplacements sont peu agréables car trop minéralisés et peu végétalisés (Absence de bancs pour se reposer et d'ombrage pour les journées chaudes et ensoleillées). Il existe parfois des zones peu sécurisées (ex : avenue de la libération et Leon blum).

L'éclairage public concourt également au confort et à la sécurité de ces déplacements. Dans certains quartiers, son extinction pourrait tenir compte des horaires des derniers transports en commun pour ceux qui rentrent tard ou partent tôt au travail.

#### 2. OBJECTIFS :

- Favoriser la marche pour les déplacements quotidiens de faible distance (le quart d'heure soit environ 1 à 2 kms)
- Repenser l'aménagement de certains axes pour privilégier la marche en proposant un cheminement agréable facilitant l'accessibilité aux services publics, commerces, services de proximité, aux transports en communs. La lenteur pour une vie sociale plus apaisée nécessite de rendre les déplacements piétons prioritaires à ceux des vélos, des trottinettes et des voitures.

#### 3. PROPOSITIONS :

- **Diagnostic par quartier** réalisé par chaque conseil de quartier
- **Plan de réfection ambitieux tant sur les matériaux utilisés, sur le mobilier et sur la végétalisation**
- **Améliorer les cheminements piétonniers en aménageant des paliers de repos** (zone d'arrêt) sur les parcours, en installant du mobilier urbain type chaises, bancs. Les lieux de passage deviennent aussi lieux de rencontre. Cela peut nécessiter l'élargissement des trottoirs ou de manière générale, le partage de l'espace afin de favoriser les mobilités douces.
- **Matérialiser par une signalétique spécifique**, sur chaque ar-

rêt de transport en commun, des circuits d'accès aux services publics, école, commerce, etc... indiquant la destination et la distance.

- **Proposer des itinéraires de marche à effectuer seul ou en co-walking**
- **Adopter des nouvelles technologies** de détection des utilisateurs pour l'éclairage public ou investir dans le système «j'allume ma rue».
- **Eclairer les passages piétons**
- **Sensibiliser aux droits et devoirs** entre citoyens et commune sur l'entretien des trottoirs.



### B) LE CYCLISTE A MÉRIGNAC :



#### 1. CONSTAT :

Les voies cyclables sont très variées (bande cyclable unique ou partagée avec piétons, marquage sur chaussée et voies de bus partagées).

**Problématique :** l'occupation des voies cyclables par des véhicules à moteur.

Il existe des voies insuffisamment délimitées avec des marquages vieillissants, des circulations autorisées à contre sens potentiellement à risque dans des rues à sens unique (exemples : rue Armand Gayral, rue Hourquet, rue Maurin, rue Fustel de Coulanges, etc...), ainsi que des carrefours ou ronds-points peu sécurisés par défaut d'un marquage spécifique (avenues Léon Blum - Libération - Château d'eau - la Forêt sur Capeyron).

#### 2. OBJECTIFS :

La ramification du réseau cyclable doit permettre de circuler en sécurité et de relier les centres d'intérêt de la vie des concitoyens (services publics, école, lieux culturels, travail, commerces, etc...).

- Sécuriser les voies cyclables partagées avec les véhicules motorisés et en particulier les intersections dangereuses (44% des accidents cyclistes, cf. ONISR).
- Favoriser les voies cyclables séparées garantant d'une meilleure

sécurité.

- Améliorer la visibilité de ces voies.

### 3. PROPOSITIONS :

En collaboration avec les conseils de quartiers :

- **Prévoir des bandes cyclables suffisamment larges et matérialisées** par une couleur différente en favorisant dès que possible des pistes en site propre.
- **Positionner des spots lumineux le long des pistes cyclables**
- Développer des intersections sécurisées (cf. Carrefour hollandais)
- **Sécuriser la circulation des vélos à contre sens** dans les rues à sens unique
- **Organiser une journée de sensibilisation à la pratique du vélo**



## C) L'UTILISATEUR DES TRANSPORTS EN COMMUN A MERIGNAC :



### 1. CONSTAT :

Mérignac est une ville étendue, certains quartiers (Beaudésert et Beutre) sont moins bien dotés même si la nouvelle carte TBM a grandement amélioré la desserte (dernière rotation désormais à 23h sur la ligne 20 -Beutre), le secteur de Courtilas reste malgré tout peu accessible en transport en commun.

### 2. OBJECTIF :

Une accessibilité sur l'ensemble de la commune tant sur l'amplitude horaire que sur le choix des lignes.

### 3. PROPOSITIONS :

Poursuivre les améliorations de la carte TBM.

## D) L'AUTOMOBILISTE DE MÉRIGNAC :



### 1. CONSTAT :

La voiture fait partie de l'offre de déplacements et ne doit pas être opposée aux autres modes de mobilité même si tout doit être mis en œuvre pour inciter à la limitation de son usage. Les comportements non respectueux se développent (vitesse excessive, stationnement gênant sur trottoirs ou pistes cyclables, squats d'emplacement de stationnement sur la longue durée).

### 2. OBJECTIFS :

- Sensibiliser l'automobiliste sur un comportement irrespectueux
- Faire respecter les espaces dédiés aux autres usagers
- Faire de la rue un endroit apaisé

### 3. PROPOSITIONS :

- **Systématiser les radars pédagogiques** pour signifier la vitesse à l'automobiliste
- **Aménager des dispositifs de ralentissement**
- **Aménager les trottoirs pour dissuader les stationnements non autorisés** (bacs végétalisés, tables de jeux, quand la largeur du trottoir le permet)
- **Créer des parking relais supplémentaires avec des navettes électriques** pour favoriser l'utilisation des transports en communs et de la marche.
- **Sensibiliser aux bonnes pratiques** (éco-conduite, adaptation rue partagée) avec la participation des auto-écoles en milieu scolaire et intervenants en milieux professionnels, associatifs, création d'une campagne d'affichage "Ma rue je la partage", jeux de rôles...

**Proximité, quartiers partagés, ville dynamisée**

## Le CDTE

**Issu d'une démarche volontaire de la Ville, le conseil de développement et de Transition Ecologique est un organisme consultatif, force de propositions dans tous les domaines de la vie mérignacaise. Il favorise la démocratie de proximité, la concertation et l'implication des Mérignacaises et Mérignacais dans leur Ville.**

## MODES DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT DÉSIGNÉS PAR LE MAIRE

La présidence de cette instance est assurée par le maire. Le vice-président est désigné par le maire et n'occupe pas de mandat municipal.

### 60 MEMBRES PERMANENTS, SANS MANDAT MUNICIPAL

Mandaté pour 3 ans, le conseil de développement et de Transition Ecologique réunit 60 membres permanents :

- 20 représentants volontaires sont issus des Ateliers des conseils de quartier, soit 2 par conseil de quartier
- 20 personnes qualifiées, désignées par le maire, reflétant la diversité de la société mérignacaise : chefs d'entreprise, professions libérales, associatifs, étudiants, artistes, sportifs, ....
- 20 personnes tirées au sort sur les listes électorales

### BUREAU

Denis ABRAND, Vice-Président  
Aurélié DOULUT  
Julie SIGOUGNEAU  
Olivier CALEY

### REPRÉSENTANTS DES CONSEILS DE QUARTIER

**Arlac** : Aurélié DOULUT, Bernard CELIN  
**Beutre** : Jonathan FLORIT, Jean-Luc FORY  
**Bourran** : Alexia BERTHELOT, Marie José RIBO-BARTHERE  
Isabelle LEREVEREND  
**Capeyron** : Valentin DESIRE, Patrick RULLAUD  
**Centre-Ville** : Laura SCHWARTZ, Stivi BONNAC  
**Chemin Long** : Maurice CAPEDVIELLE-DARRE,  
Marie DEVIT-DANTIGNY  
**La Glacière** : Rémi COCUELLE, Fernando JARA Geneviève  
MOULIN  
**Le Burck** : Dominique MOTARD  
**Les Eyquems** : Philippe PIGACHE, Valérie PLACHOT

### PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Denis ABRAND, Julie SIGOUGNEAU, Olivier CALEY, Fabrice AL-MARIC, Tine ANDERSEN, Myriam BAUDRY, Jean Marc CAMBAY, Alain CHARRIER (Architecte), Christine COCUELLE, Pierre GIRARD, Sophie MAGREZ, Jean-Luc MARTINEAU, Philippe NADAL, Myriel MENET-HAURE, Sophie PERRIER-DEGREZ, Michel PETUAULT-LETANG, Trang PHAM, Francis VERDIER, Daniel CABANEL, Ophélie PRUD'HOMME

### COLLÈGE CITOYEN

David BLAIZE, Michel BOSES, Arnaud BRIAND, Titouan CHAUVET-BINARD, David CLUZEL, Aurélie GIRAUD, Sylvie DENIS, Catherine DUMARTIN, Tony GALIE, Olivier GAROSI, Sabine GUEYTRON, Myriam LE SOMMER, Nicole OLLIER, Franck PENIN, Isabelle HOSTEINS, Carole SALMON, Marie-Elisabeth SAPIN, Gilles ZEMMAR, Elena ZHERNOKLEVA

## BIBLIOGRAPHIE

### Livres et essais

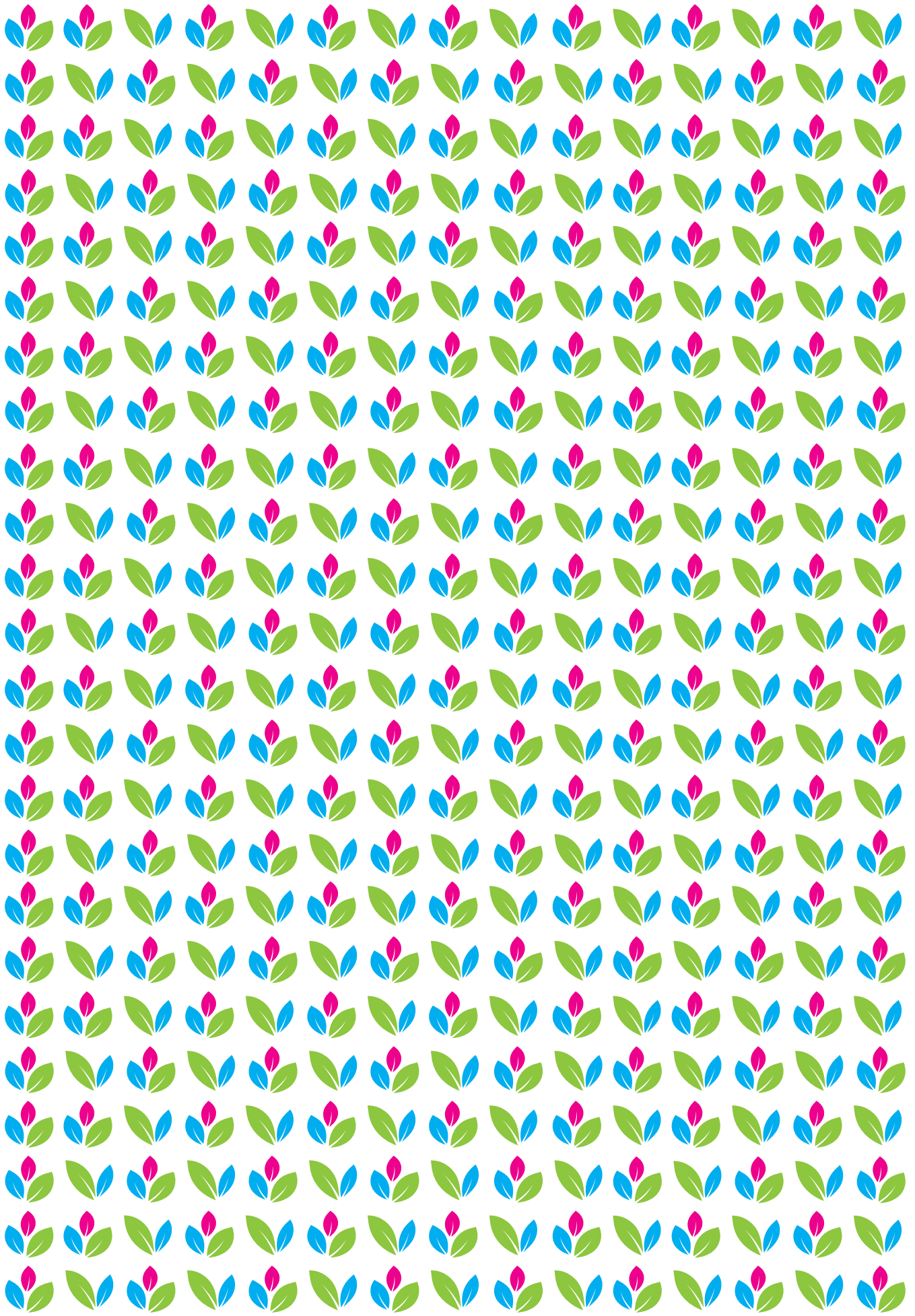
- ▶ « Ville et proximité. Le point de vue d'un géographe-urbaniste ». REMY ALLAIN, , Mots. Les langages du politique, 77 | 2005, 129-136.
- ▶ Droit de cité. De la « ville-monde » à la « ville du quart d'heure ». Éditions de l'Observatoire. MORENO, C. (2020).
- ▶ Vie urbaine et proximité à l'heure du Covid-19. MORENO, C. (2020). . Éditions de l'Observatoire.
- ▶ Une proximité heureuse pour une urbanité vivante. MORENO, C. (2021). Rêvons nos villes. La Tribune, 3.
- ▶ La ville du quart d'heure, ce concept qui fait débat- Nathalie Arensonas (2021)- Revue l'Opinion
- ▶ La Ville du quart d'heure : utopie ? fantasme ? écran de fumée ? (2021) Chroniques d'architecture
- ▶ Ville des proximités. La proximité, un quotidien facilité pour les habitants. Topos 2020.
- ▶ "L'urbanisme des proximités pour une ville à taille humaine" (2022). AIMF
- ▶ « La ville pas chiante » A. PETUJEAN ET A. MASBOUNGI, Éditions du Moniteur 2021
- ▶ « Anachronismes urbains » JM OFFNER ( 2020) Presses de Sciences Po
- ▶ La ville pas chiante, Antoine Petitjean, Ariella Masboungi
- ▶ Vivre ensemble autrement, Pascal d'Erm

### Études locales et PLU en vigueur

- ▶ Ville intense, ville intime -L'armature d'une métropole attractive. Agence d'urbanisme Bordeaux-A Urba 2005
- ▶ Proximités : retour sur 25 années d'analyse André Torre, Damien Talbot ( 2018 )revue d'économie régionale et urbaine
- ▶ Secteurs d'études PLU en vigueur Pichey et Capeyron
- ▶ Etudes mobilités actives : Évaluer les bénéfices en santé des mobilités actives grâce à l'outil HEAT, 2019/2021, ARS PACA.

### Textes réglementaires et articles

- ▶ Loi « engagement et proximité » : les mesures relatives à l'urbanisme- 27 décembre 2019
- ▶ Le droit au rez-de-ville (2020) - Revue Urbanisme
- ▶ Plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) et commerce( 2020)-CEREMA
- ▶ Orientation d'aménagement et de programmation OAP-commerce (2020)- PLU de Nantes
- ▶ Lutter contre la vacance commerciale
- ▶ La Taxe sur les friches commerciales (2020)- CEREMA
- ▶ Le Bail Réel et Solidaire d'Activités (BRSA) article Sud Ouest 2 mai 2023
- ▶ le rapport mission coworking <http://s3files.fondation-ta.org.s3.amazonaws.com/Rapport%20Mission%20Coworking%20-%20Faire%20ensemble%20pour%20mieux%20vivre%20ensemble.pdf>
- ▶ le rapport de l'observatoire des Tiers-Lieux : <https://coop.tierslieux.net/rapport-tiers-lieux-a-lusage-des-collectivites/>
- ▶ "Réaménager la ville pour y faire place à la marche « ordinaire »." Marie-Christine Jaillet, 2016





 **Mérignac**